

La place du *maire* au sein de l'intercommunalité

Quelle est la place du maire et de son conseil au sein de l'intercommunalité ?

A-t-il perdu de son pouvoir d'action ?

Les communes sont dépossédées progressivement de leurs prérogatives au profit de l'intercommunalité. Même si, dans les faits, les élus communautaires sont généralement les mêmes que ceux que l'on trouve dans les municipalités, leur pouvoir se retrouve dilué donc affaibli au sein de l'intercommunalité.

I) Dans le cadre de l'intercommunalité, quelles sont les compétences que la commune, représentée par son maire et son conseil municipal, a conservées ?

La commune est le lieu de l'administration de proximité et son maire dispose de compétences très diversifiées dans les domaines suivants :

- **Urbanisme** : délivrance des autorisations individuelles d'urbanisme, dont les permis de construire.

- **Sanitaire et social** : mise en œuvre de l'action sociale facultative grâce aux centres communaux d'action sociale (gestion des crèches, des foyers de personnes âgées).

- **Enseignement** : charge des écoles pré-élémentaires et élémentaires (création et implantation, gestion et financement, à l'exception de la rémunération des enseignants).

- **Culture** : bibliothèques, musées, écoles de musique, création et entretien de salles de spectacle, organisation de manifestations culturelles.

- **Sports et loisirs** : création et gestion d'équipements sportifs, subventions à des activités sportives, y compris aux clubs sportifs professionnels, aménagements touristiques.

À ces compétences, il faut ajouter celles qui correspondent à des missions traditionnelles :

- entretien de la voirie communale,

- protection de l'ordre public local par le biais du pouvoir de police du maire,

- état civil (enregistrement des naissances, mariages et décès),

- organisation des élections.



La Mairie d'Hossegor

II) Dans le cadre de l'intercommunalité, quelles sont les compétences que la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) s'est vu attribuer ?

1 - *Les compétences obligatoires de MACS* :

- aménagement de l'espace communautaire,

- développement économique,

- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),

- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

- gestion de la collecte et du traitement des déchets des ménages (transférée au SITCOM côte sud des Landes en ce qui concerne MACS).

2 - *Les compétences optionnelles de MACS* :

- protection et mise en valeur de l'environnement,

- politique du logement et du cadre de vie,

- création, aménagement et entretien de voirie,

- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs (comme la piscine Aygueblue à Saint-Geours de Maremne),

- création de pôles sportifs (comme le pôle « sport de glisse » à Capbreton),

- action sociale (aide à domicile, ...).

3 - *Les compétences facultatives de MACS* :

- gestion équilibrée des cours d'eau (compétence transférée aux syndicats mixtes de rivières Côte Sud),

- culture et sport,

- réseau haut débit et très haut débit de communications électronique.

En conclusion

Les intercommunalités couvrent des territoires de plus en plus vastes, ce qui peut créer des obstacles à la gestion au plus près du terrain. Cette perte de proximité est d'autant plus mal vécue dans un contexte d'agrandissement des régions et des intercommunalités.

Martine Gustin

Agenda

Cette sélection d'événements n'est pas exhaustive. Pour plus d'informations, merci de se référer aux notes et renvois internet figurant au bas de cet encadré.

■ Mars

22/03 : Duo Zéphir - Récital guitare et violon
Mélomanes Côte Sud - Sporting Casino à 17h
29/03 : Chorale Ananda - Concert de Pâques
Eglise d'Hossegor à 19h.

■ Avril

03/04 au 05/04 : Mélomanes fait son cinéma au Rio - avec Pascal Le Penne, compositeur de musique de films
Mélomanes Côte Sud - Cinéma Le Rio à Capbreton
15/04* : « Une journée à Mauléon : culture et traditions »
Sortie proposée par la SPSH

■ Mai

09/05 : Orchestre symphonique d'Oslo - O. Chauzu au piano
Mélomanes Côte Sud - salle Le Tube des Bourdaines à Seignosse à 18h

■ Juin

06/06 : « Années Trente au Sporting » – Concerts jazz (17h), classique (20h30), jazz club (22h)
Mélomanes Côte Sud – Sporting Casino
10 au 13/06 : Festival « Lire sur la vague »
Sporting Casino
23/06 : V. Forté - piano - C.P.E., Bach
Mélomanes Côte Sud - Sporting Casino
26/06* : « Dîner en ville » organisé avec le concours des commerçants des Halles Halles d'Hossegor.

■ Juillet

03/07 au 05/07 : Salon du Livre d'Hossegor
Sporting Casino
21/07 : prix Dany Pouchucq - Académie Ravel - J. Besançon, S. Jegou, R. Menguy
Mélomanes Côte Sud - Sporting Casino à 20h

■ Août

04/08* : Assemblée générale de la SPSH
Sporting Casino
18/08 : prix Mélomanes Côte Sud - Académie Ravel - J. Otal, J. Sautereau
Mélomanes Côte Sud - Sporting Casino à 20h

Pour plus d'informations, consulter :

www.sps40.com pour la SPSH
melomanescotesud.free.fr pour Mélomanes Côte Sud
www.hossegor.fr pour l'Office de Tourisme (OT)

(*) Manifestations organisées par la SPSH

Bienvenue aux nouveaux adhérents

Nous sommes heureux d'accueillir parmi nous :

Alexandra Baudoin, Olivier Bégué, Laurent et Maud Caule, Robert Lafontan, Olivier et Maylis Lagarde, François-Xavier et Anne-Cécile Lebeau-Courtecuise, Jacques Montuclard, Betty Paule, Vincent et Anne Revol.

Une cueillette très spéciale...

Depuis le Moyen Âge, les grands seigneurs avaient le droit de « varech ». En anglais le mot « wreck » signifie naufrage. Nous allons voir pourquoi.

Sur notre côte Atlantique ces drames étaient nombreux en raison de nos grèves particulièrement inhospitalières. Dès qu'un échouage avait eu lieu ou était imminent, hommes, femmes et enfants, vieillards et bouviers avec leurs charrettes, tous se précipitaient aux cris de « à varech ».

Que de richesses arrivaient par la mer dans notre Golfe de Gascogne !

Les habitants des côtes, mieux placés, en tiraient bénéfice, empiétant ainsi sur les droits des seigneurs.

A une époque où les meilleurs profits de la guerre consistaient en pillages et rançons, ceux issus du « droit des naufrages » paraissaient bien naturels.

Ainsi, les religieux de Soulac bénéficiaient de ce droit sur les côtes du Médoc. C'était un de leurs plus beaux revenus. Cependant, malgré les interdictions, les habitants des villages situés derrière les dunes, arrivaient les premiers et participaient ainsi à de belles scènes de pillage. Le seigneur était souvent absent, guerroyant en d'autres lieux.

On raconte que lorsque les naufrages se raréfiaient, les habitants de Saint-Girons demandèrent à leur curé de faire une procession afin que

Dieu leur envoie un bateau se fracasser sur la grève. Le curé refusa. Furieux, les paroissiens se plainquirent à Mgr l'Evêque de Dax.

Ainsi, l'or, l'argent et les pierres précieuses à portée de main faisaient rêver nos Landais quelque peu déshérités, qui devaient œuvrer en toute hâte en raison des privilèges des seigneurs.

Et puis, il y eut le naufrage à une époque presque contemporaine, 1918, du vapeur portugais : le « Cazengo », coulé par un sous-marin à 6 miles au N.O. de Mimizan. Il était chargé de fûts de porto, sans doute destinés à l'Angleterre, qui s'échouèrent sur la plage : 600 disent les uns, 1000 prétendent les autres. Mais quelle aubaine !

Tous se précipitèrent sur la plage, avec seaux, brocs et arrosoirs.

On perça les fûts avec des vrilles ou on les défonça avec des haches.

Quelle joyeuse beuverie...

L'armistice fut dignement arrosée, et bien des années après, dans les familles, on débouchait encore quelque excellente bouteille appelée : « sau de mâ », sauvé de la mer !

Une surprenante et providentielle « cueillette » qui ne doit pas faire oublier, que lors de tous ces naufrages, s'exerçait toujours la tradition de solidarité de la côte, pour porter secours aux marins en perdition.

Gilles de Chassy

Bulletin de liaison des adhérents de la SPSH, édité par : SPSH, BP 62, 40150 Soorts-Hossegor

Directeur de la publication : Gérard Chochoy - gerardchochoy@hotmail.com

Comité de rédaction : Gilles de Chassy, Elisabeth Deiller, Alain Fréguin, Bertrand Gaudebert, Michel Noret, Evelyne de Verteuil

Crédit photos : Bertrand Gaudebert, Elisabeth Deiller et Michel Noret - Mise en page et impression : Sud-Ouest-Service'S

LA GAZETTE

Lettre d'information de la SPSH, Société de Propriétaires à Soorts-Hossegor / Janvier 2020 / N°67

Editorial

À Soorts-Hossegor trois candidats, trois listes, soit a minima 81 de nos concitoyens, sont entrés en campagne. Novices ou familiers de la chose publique, ils se préparent depuis plusieurs mois. Ils ont réfléchi et élaboré un programme qu'ils nous présenteront dans les prochains jours.

Le temps des campagnes électorales est aussi celui des déclarations d'intentions et des promesses, lesquelles, comme les ambitions, peuvent faire perdre le sens de la réalité.

Nous attendons de nos élus qu'ils consacrent à la construction de leur projet toute leur énergie, sans en gaspiller à discréditer leurs rivaux, qu'ils identifient les contraintes qui s'imposeront à eux et qu'ils soient prêts, au premier jour de leur mandat, à se saisir des grands dossiers qui sont à traiter.

Nous souhaitons aussi qu'ils respectent le principe du suffrage auquel ils se soumettent : scrutin proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête. Les 27 élus du 22 mars appartiendront à deux ou trois listes différentes. S'engageront-ils, ensemble, à défendre l'intérêt général, celui de la ville et de ses habitants ?

En ce début d'année, la SPSH a recensé les sujets qui lui paraissent essentiels pour 2020. Tous sont évoqués dans le questionnaire que nous avons remis aux candidats (cf. notre Flash Info N° 48). Parmi ceux qui me paraissent prioritaires, je citerais :

- le plan de maintenance du lac, accompagnant le dragage du port,

- le traitement des contraintes communales dans le cadre de GEMAPI (lire l'article consacré au sujet dans cette gazette),
- le suivi de la mise en œuvre du PLUi,
- le projet d'un parking sous couvert forestier,
- le plan de déploiement du tri sélectif,
- la lutte contre les cyanobactéries,
- l'exploitation de l'ABCédaire,
- la gestion serrée de l'autofinancement.

À l'inventaire, on le constate, ce programme est ambitieux. Il nécessitera de la part de la SPSH un travail approfondi pour comprendre et traiter sur le fond la complexité de l'ensemble des sujets pour lesquels nous comptons nous engager.

Contraintes de moyens financiers, humains ou matériels, notre commune aura besoin de toutes les compétences et ressources disponibles. La SPSH observe, documente, réfléchit et propose. Elle n'a pas vocation à se substituer aux élus mais elle sera présente pour collaborer avec l'équipe municipale, aussi souvent que possible et utile, dans les domaines de compétences qui lui sont propres.

Chers adhérents, soyez assurés de l'engagement sans faille de l'ensemble du Conseil d'administration de la SPSH pour porter votre voix auprès de la future équipe municipale.

Le Président
Gérard CHOCHOY

SOCIÉTÉ DE PROPRIÉTAIRES
SPSH
À SOORTS-HOSSEGOR

Association Loi 1901

Siège social : 46 allée Lucien Baroux

40150 Soorts-Hossegor

Adresse de correspondance :

BP 62 - 40150 Soorts-Hossegor

Email : contact@spsb40.com

Site : www.spsb40.com



Lac, Port et Littoral



La beauté du Lac d'Hossegor

fisant pour ces travaux, indépendamment du fait qu'il est discutable de faire payer le dragage et la dépollution du port par les seuls usagers qui ne sont responsables ni de l'un, ni de l'autre. Le dossier avance peu, du moins officiellement. La stratégie de communication mise en place par MACS vise probablement à faire adhérer les 23 communes de MACS et leurs habitants à la survie du seul port landais.

GEMAPI... Nouvel acronyme à intégrer à notre vocabulaire. Il signifie : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Organisée par les lois de décentralisation de 2014 et 2015, « *La réforme concentre à l'échelle intercommunale des compétences précédemment morcelées. Le bloc communal peut ainsi concilier urbanisme et prévention des inondations par une meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, notamment à travers les documents d'urbanisme et par la gestion des ouvrages de protection mais aussi concilier urbanisme et gestion des milieux aquatiques en facilitant l'écoulement des eaux et en gérant des zones d'expansion des crues.* » (Ministère de la Transition écologique et solidaire)

Le législateur préconise une rationalisation des structures gestionnaires afin de réduire leur nombre, d'élargir leur territoire d'action à l'échelle des bassins hydrographiques et de leur permettre de se doter des moyens techniques et financiers adaptés. Pour notre territoire, c'est MACS qui est en charge de GEMAPI. Elle a choisi de l'intégrer dans son budget sans augmentation sensible de celui-ci, du moins pour le moment (la colonne GEMAPI dans les taxes concernées reste vide pour le moment).



La vase envahit le port

L'année 2019 a été marquée par la campagne de désensablement du lac et, plus précisément, par l'évaluation de son bilan. Ce sujet a été développé dans le Flash Info N° 47 paru début janvier. Pour la SPSH la page est tournée et nous nous concentrons à présent sur la préparation des chantiers à venir sur notre territoire, à savoir : la poursuite des travaux de désensablement du lac, le dragage du port de Capbreton ainsi que - et il nous paraît important de vous en informer brièvement - la mise en place de la compétence GEMAPI au niveau intercommunal.

Concernant le lac tout d'abord, rappelés que l'arrêté préfectoral du 14 mai 2018 « couvrir » les travaux de désensablement sur une période de 10 ans. Dans l'esprit du texte, qui part du principe que la première tranche de 150 000 m³ a bien été réalisée, il s'agit de travaux d'entretien visant à retirer du lac ce qui y entre annuellement, estimé à 17 000 m³. Selon nous c'est une opportunité à saisir pour compenser la sous-réalisation du chantier de l'hiver 2018-2019. La SPSH va donc maintenir la pression sur ce dossier... mais sans oublier les autres sujets.

Le dragage du port de Capbreton devient crucial en raison de la trop faible hauteur d'eau qui complique, voire empêche, la navigation en dehors des heures de pleine mer. Depuis septembre dernier et jusqu'en avril prochain, des travaux sont menés pour renforcer et moderniser le quai du môle Biasini, espace où se tient le marché aux poissons. Pour ce qui est de la hauteur des fonds, le gros du chantier reste à venir. Compte tenu de l'urgence, MACS a décidé de draguer en priorité et avant l'été les deux zones les plus ensablées : le chenal et la zone devant la SNSM (sauvetage en mer).

Une visite de la zone technique du port nous a récemment sensibilisés au risque important de pollution des sédiments - et des eaux du lac, sous l'effet des marées - pollution qu'il faudra traiter. Le budget provisionné à partir de l'augmentation des droits d'anneau risque de se révéler insuffisant.

MACS a choisi de scinder « GEMA » et « PI » pour des raisons historiques :

- Pour la compétence « GEMA » (Gestion des Milieux Aquatiques), MACS délègue aux quatre syndicats de rivières existants sur son territoire. Pour l'Adour, MACS a signé une convention avec l'Institution Adour, un Établissement Public Territorial de Bassin auquel la quasi-totalité des communes, des intercommunalités et des départements concernés, depuis la source de l'Adour à La Mongie jusqu'à son embouchure, ont délégué leur compétence GEMAPI.

- MACS gère en direct la compétence « Prévention des Inondations ». Pour l'heure cela ne concerne que l'entretien des digues du port de Capbreton et des rives de l'Adour à Saubusse, un sujet somme toute limité.

- Le maintien du trait de côte relève également de GEMAPI. Pour l'heure, seule la commune de Capbreton est impliquée via la gestion de son « by-pass » qui permet de transférer le sable, déposé par les courants Nord-Ouest sur la plage Notre-Dame au Nord du Boucarot, vers les plages du Sud de la commune.

Aujourd'hui donc, la compétence GEMAPI ne grève pas trop le budget de MACS, mais qu'en sera-t-il demain ? En raison du réchauffement climatique, il est certain que la prévention du risque de submersion due à la montée du niveau des mers va peser sur les finances des communes littorales et de leurs habitants.

Daniel Gustin

Journée en Pays Dacquois « Des rotors et des ailes »

Pour répondre à la demande de nombreux adhérents, nous avons organisé notre sortie du jeudi 17/10/2019 hors vacances scolaires... : ce fut un succès ! 38 adhérents étaient présents pour une journée découverte de l'aviation légère à Dax.

Notre matinée a été consacrée à la visite du musée de l'ALAT (Aviation Légère de l'Armée de Terre). Ce musée ouvert en 1992 rassemble sur 2500 m² une des plus belles collections européennes d'hélicoptères anciens. Une association de bénévoles en assure l'entretien et l'animation.

Nos 2 guides du jour étaient 2 anciens pilotes, leurs anecdotes et leur humour nous ont charmés. La visite a débuté par l'historique des différentes missions militaires et s'est poursuivie par l'évolution technologique du matériel ce qui nous a permis de comprendre le processus de l'élévation verticale ! Dans le grand hall nous avons pu découvrir pas moins de 32 avions et hélicoptères en parfait état de fonctionnement ! Leur restauration est assurée par les membres de l'association.

C'est bien les pieds sur terre (mais en bus !) que nous avons rejoint le restaurant « Chez Simone » à Bénèsse-lès-Dax, où nous attendait un déjeuner traditionnel landais fort apprécié !



Accueil à l'entrée du musée de l'ALAT

L'après-midi s'est poursuivie à l'Aéro-club de Dax (créé en 1936 par M. Prunetti) où nous attendait Louis Pena, triple champion de France de voltige. Ce passionné d'aviation, à l'aube de ses 80 ans, pilote et s'amuse encore de loopings et autres figures. Il nous avait organisé une visite des locaux et des hangars (avions de tourisme et autres modèles réduits sortis exceptionnellement pour nous !). Puis, avec un professionnalisme et un enthousiasme exceptionnel, il nous a expliqué « comment vole un avion », il nous a parlé de la mécanique du vol, de l'aérodynamique... Nous l'aurions écouté encore longtemps, mais M. Joël Baudon, directeur technique de Helidax, nous attendait à 16h sur la base militaire.

Helidax est une entreprise privée, basée au sein de l'EALAT (Ecole de l'ALAT) de Dax. Helidax a signé en 2008 le 1^{er} contrat de partenariat public privé (PPP) lancé par le ministère de la Défense pour une durée de 22 ans. Sa vocation est de fournir aux pilotes militaires (terre, mer, air, gendarmerie...) les hélicoptères adaptés à leurs cursus de formation et d'en assurer leur maintenance. Ces 36 hélicoptères Colibri sont modifiés dans les ateliers d'Helidax. M. Baudon nous a fait visiter les ateliers dans lesquels ces transformations et entretiens sont réalisés. Nous avons pu assister sur la piste Nord à quelques entraînements. Cette visite exceptionnelle a suscité de nombreuses questions auxquelles M. Baudon a répondu avec professionnalisme.

Helidax (partenaire de l'Airbus hélicoptères et d'autres entreprises locales), entreprise unique en son genre, est un exemple de réussite. Elle emploie 72 salariés et vient de remporter un nouveau marché avec la Direction de la Maintenance aéronautique afin d'assurer la maintenance des 18 hélicoptères



Chez Simone à Bénèsse les Dax

Fennec de l'armée de terre avec à la clé, 26 emplois supplémentaires. Son chiffre d'affaires qui ne cesse d'augmenter fait d'Helidax un des acteurs importants de notre tissu économique.

C'est la tête dans les nuages que nous avons regagné Hossegor après une journée bien remplie !

Christine Teisserenc



Belle collection de machines volantes

L'équipe événementielle, en marge de ses 2 sorties annuelles, proposera pour 2020 deux visites d'une demi-journée :

- Le moulin de Bénèsse-lès-Dax (date à définir),
- L'autre campagne » : ferme aquaponique de S Martin de Seignaux (visite avec brunch, juin 2020).

Le conseil d'administration

Décès

Nous avons appris avec tristesse et émotion le décès d'Elisabeth Latournerie, épouse de Robert, l'un des 3 membres fondateurs de la SPSH, trésorier puis 2^{ème} président de la SPSH jusqu'en août 2006. Durant cette présidence, c'est avec beaucoup de gentillesse et un grand sens de l'accueil qu'Elisabeth a reçu chaque année le conseil d'administration. De tout temps, elle a eu plaisir aussi à recevoir à sa table en toute simplicité l'un ou l'autre d'entre nous lorsqu'il s'agissait de parler des préoccupations de notre association. Nombreux sont ceux qui l'ont connue : mettant « la main à la pâte » pour les buffets des AG, présente à la quasi-totalité des animations organisées par la SPSH, toujours tournée vers les autres, elle s'y est fait avec son époux de très nombreux amis.

Au nom de la SPSH, nous présentons à Robert et sa famille nos très sincères condoléances, l'assurant de toute notre amitié en cette triste circonstance.

La SPSH s'était exprimée sur le projet de PLUi de MACS

Vous avez été informés par mails multiples de la mise à enquête publique du PLUi de MACS. Cette enquête publique s'est déroulée du 18 novembre au 20 décembre 2019 et a permis au public de s'exprimer abondamment puisque ce n'est pas moins de 540 observations, dont une pétition de plus de 200 signatures, qui ont été enregistrées sur les registres d'enquête.

Par ailleurs de nombreuses observations et préconisations ont été émises par les Personnes Publiques Associées (PPA), dont un avis défavorable des services de l'Etat (Préfecture) dans un document de 29 pages.

La SPSH s'était exprimée sur le projet dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Consultées (PPC) à leurs demandes. Ses observations portaient sur 5 points :

- 1/ la mobilité,
- 2/ le stationnement des véhicules sur la commune de Soorts-Hossegor,
- 3/ la prise en compte du SPR (Site Patrimonial Remarquable, ex-AVAP Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) de Soorts-Hossegor,
- 4/ les zones naturelles,
- 5/ les espaces proches du rivage.

Les réponses de MACS aux questions soulevées ayant paru insuffisantes, la SPSH, sous la plume de son président Gérard Chochoy et du président de la commission Urbanisme Jean Claude Loste, a renouvelé ses observations à l'occasion de l'enquête publique. Plus particulièrement, en ce qui concerne le SPR - en réaction au permis de construire controversé de l'immeuble en cours d'édification par la SCI SAI SAI, rue des Hippocampes -



SPR (ex AVAP) participation de la SPSH

elle s'est déclarée solidaire des observations formulées par le « Groupe de travail pour le respect et la mise en valeur de l'ilot Gomez », assortie d'une pétition de plus de 200 signatures.

Elle conclut ainsi son intervention : « A la lecture des très nombreuses observations des PPA et PPC et des réponses imprécises apportées par le maître d'ouvrage, il apparaît que les modifications qui seront apportées au projet seront de nature à en modifier l'économie générale. »

Le public est en droit de connaître le projet modifié avant son approbation définitive.

Une enquête complémentaire s'avèrera donc indispensable dans les conditions de l'article L 123-14/II du code de l'environnement.

Retrouver l'ensemble du dossier PLUi sur notre site <https://www.sps40.com/>

A LIRE sur le site internet SPSH

Nouveaux dossiers <https://www.sps40.com/>

En août dernier, la SPSH a mis en ligne son nouveau site internet. Après un temps nécessaire d'appropriation et de connaissance de ce nouvel outil, nous avons procédé à quelques modifications de présentation. Le moment est venu, maintenant, de le faire vivre de manière à vous informer rapidement et le plus complètement possible. A cet effet nous publions :

- sous les rubriques « Evènements récents » et « Calendrier » les évènements (réunions, sorties, etc.) auxquels des représentants de la SPSH participent.
- Sous la rubrique « Activité », le travail et l'état d'avancement de chaque commission.
- La thèse de Martine Gustin, membre de notre conseil d'administration, intitulée : **Protéger et conserver la nature - le lac marin d'Hossegor : évolution du**

statut et de la fonction de lagune.

Au travers des thèmes abordés, vous constaterez que ce texte édité en 2000 reste d'une grande actualité.

- Un dossier GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) ; ce document expose ce qu'est GEMAPI, quelles sont ses compétences et quels sont les budgets et les financements associés.

Conscient que l'intérêt d'un site est fonction de la fréquence des mises à jour et de la qualité des informations publiées, les objectifs étant maintenant définis dans le cadre de chaque COMMISSION, il nous appartient de le faire vivre ; nous nous y efforcerons.

Michel Noret



Page d'accueil du site SPSH